

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Dans le cadre des conférences du **Club Social**, j'ai le plaisir de vous convier à la quatrième réunion du cycle des conférences 2017, qui aura lieu à **Lyon**, le :

Jeudi 06 Juillet 2017 - 9h00 à 12h30
Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables
51, Rue Montgolfier - 69006 LYON

 **Conférences-débat sur les thèmes :**

La protection sociale du BTP : mieux connaître pour mieux accompagner ses clients
(de 9h00 à 10h30)

animée par **Madame Florence D'ALEO** – Responsable de service à la Direction Régionale de PRO BTP

La protection sociale du BTP répond à des obligations spécifiques. Au travers de trois questions, nous aborderons les fondamentaux du secteur. Rien de tel pour faire un point sur ses connaissances. Un rendez-vous essentiel pour assurer la conformité de vos clients. Les points suivants seront abordés :

Quelles sont les spécificités de la protection sociale des entreprises du BTP ? Quelles sont les obligations relatives à la convention collective du BTP ? Taux de cotisations et déclarations : comment assurer ses démarches ?

Santé et sécurité au travail : identification des principales obligations et mise en pratique
(de 10h45 à 12h30)

animée par **Maître Laurent BELJEAN**, Avocat – Cabinet AERYS Avocats

L'employeur ayant une obligation de sécurité de résultat en matière de santé et de sécurité, il faut envisager ses nombreuses obligations, les sanctions attachées et examiner les procédures internes à mettre en place, en insistant sur les points de vigilance.

Après avoir défini l'obligation de l'employeur en matière de santé et de sécurité et l'avoir délimitée, les sujets suivants seront abordés de façon pratique, en lien avec des outils pratiques : Affichages et registres obligatoires, visites médicales obligatoires, référent sécurité, document unique d'évaluation des risques, prévention de la pénibilité, alcool et drogue.

Dans un souci de bonne organisation, nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer **votre présence à cette conférence, avant le 30 Juin 2017**, par courrier ou par courriel à n.laffay@oecra.fr

Conditions tarifaires :

- **Adhérent au Club social** : une place offerte et **30 € pour les accompagnants suivants**
- **Non membre du Club Social** : le coût de cette rencontre est de **150 € par personne**.

Comptant vivement sur votre présence, je vous prie d'agréer, Chères Consœurs, Chers Confrères, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Marc MOREL, Président du Club Social

Merci de retourner votre bulletin d'inscription accompagné de votre règlement libellé
à l'ordre du Conseil Régional de l'Ordre – Nombre de places limité
(Attention aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement)

NOM Prénom

Cabinet :

Nom du Membre de l'Ordre adhérent au Club social :

Adresse :

Mail :

• Participera à la rencontre sur Lyon OUI nombre de personnes.....

Membre du Club social - Conférence offerte pour une personne et **30 € pour les accompagnants suivants**

Non membre du Club social - Conférence 150 €